

## Déclaration SNUipp-FSU 33 CAPD du 8 septembre 2016

Monsieur Le Directeur Académique,

La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier d'enseignant et dégradé leurs conditions de travail. Pourtant, la réussite de tous, la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'aide aux élèves en difficulté, les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles rendent incontournables le **travail en équipe**.

La redéfinition des obligations de service aurait pu être l'occasion de réformer la mise en œuvre des **activités pédagogiques complémentaires (APC)**, non satisfaisantes et même paradoxales.

**Paradoxales** notamment lorsqu'elles sont présentées comme moyen de lutte contre la difficulté scolaire :

- Si l'APC est bénéfique pour les élèves, comment comprendre qu'elle soit facultative ?
- Si l'APC peut aider les élèves en difficulté, comment accepter que certains en soient privés ?
- Si les journées d'enseignement doivent être moins longues, pourquoi certains élèves, singulièrement ceux les plus en difficulté, ont une journée rallongée ?
- Comment accepter de reléguer l'aide hors du temps de classe, à la limite des temps scolaires et périscolaires ?
- Pour les élèves ayant des difficultés importantes, comme pour l'essentiel du travail de prévention de la difficulté scolaire, comment accepter le manque d'enseignants au sein des RASED qui les met dans l'incapacité de répondre aux demandes des collègues ? La mission de l'école et la légitime inquiétude des parents ne peuvent se contenter d'une aide dérisoire, inégale, mal vécue et mal organisée.

Les enseignants se sont massivement investis sur leur temps personnel pour s'approprier les **nouveaux programmes** et adapter autant que possible leur pratique à ce nouveau cadre dès la rentrée. Néanmoins il faut proposer un éclairage, du temps de formation et du temps de travail en équipe pour accompagner les écoles dans cette démarche visant à la réussite de tous nos élèves. Comment mieux prendre en compte la mise en œuvre des nouveaux programmes dans le plan de formation départemental ou de circonscription ? Comment dégager du temps mis à la disposition des équipes ?

Le **livret scolaire unique** du CP à la troisième (LSUN) a été annoncé sous forme numérique. Cette application nationale sera-t-elle opérationnelle dès ce premier trimestre ? Quel accompagnement à sa prise en main ?

Ces différents points nécessitent du **temps collectif de réflexion**, des moyens spécifiques, de la formation professionnelle.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU lance une campagne pour la suppression des APC, parce que nous avons besoin de temps pour assurer toutes les missions liées à un métier toujours plus complexe. Pour faire réussir tous les élèves, il faut :

- baisser les effectifs des classes ;
- développer les RASED ;
- revenir à une véritable formation initiale et continue de qualité ;
- améliorer les conditions de travail, d'enseignement et d'apprentissage.

Par ailleurs, concernant les commissions paritaires :

- La réception tardive des documents préparatoires et le délai imposé pour transmettre les questions diverses compliquent le travail des représentants du personnel.
- Nous souhaitons que soit fixé le calendrier des CAPD, notamment celles demandées à propos de la circulaire évaluation, des temps partiels...
- Nous souhaitons que le calendrier des groupes de travail soit fixé : GT allègement des tâches de direction, GT départemental « postes adaptés » préalable au GT académique sur le même sujet.